



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 1 de l'ordre du jour

CX/EXEC 23/85/1-Rev.2

Octobre 2023

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-cinquième session

Siège de la FAO

Rome (Italie)\*

20-24 novembre 2023

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/EXEC 23/85/1 Rev.2
2.1	Examen critique – Partie I	CX/EXEC 23/85/2
2.2	Examen critique – Partie II	CX/EXEC 23/85/2 Add.1
3	Plan pour l'avenir du Codex – Rapport final du Sous-Comité du Comité exécutif	CX/EXEC 23/85/3
3.1	Observations transmises en réponse à la lettre circulaire CL 2023/82/OCS-EXEC	CX/EXEC 23/85/3 Add.1
4	Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 – Examen des activités intersessions et prochaines étapes	CX/EXEC 23/85/4
4.1	Observations transmises en réponse à la lettre circulaire CL 2023/65/OCS-EXEC	CX/EXEC 23/85/4 Add.1
5	Questions financières et budgétaires relatives au Codex	CX/CAC 23/46/23
6	Questions émanant de la FAO et de l'OMS	CX/CAC 23/46/24
7	Examen des organisations non gouvernementales internationales ayant un statut d'observateur auprès du Codex – Clause de double représentation	CX/EXEC 23/85/5
8	Normes régionales – Difficultés dans l'application des critères relatifs aux normes régionales dans le contexte des besoins régionaux actuels	CX/EXEC 23/85/6
9	Autres questions	

\* Auront lieu en présentiel: les débats, du 20 au 22 novembre 2023, de 10 h à 13 h et de 14 :30 h à 17 :30 h (heure d'Europe centrale); l'adoption du rapport, le 24 novembre 2023, de 10 h à 13 h (heure d'Europe centrale).

9.1	Rapport sur les consultations informelles supplémentaires menées par le Président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius sur les projets de limites maximales de résidus pour le chlorhydrate de zilpatérol	CX/EXEC 23/85/7
10	Adoption du rapport	